



## GARANTIE GREEN TOUCH

### GARANTIE DES PRODUITS

Green Touch S.A.R.L. donne la pleine garantie pour son matériel de gazon synthétique.

La garantie à une durée de 15 années à compter de la date de facturation et sera adaptée aux normes suivantes :

- Signes apparents de corrosion des fibres artificielles causées par les rayons U.V

- La résistance au déchirement du tapis et des fibres artificielles par la météo et les causes du climat, soit : chaleur, humidité, pluie et gelées.

- Manifestation d'usure exceptionnelle

GREEN TOUCH s'engage par cette garantie, à fournir les services nécessaires à la réparation des dégâts, dans la limite des charges maximales égales aux dépenses des charges de la substitution des matériaux.



*Innovation, qualité, respect de l'environnement.*